

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juin 2022

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 33

**OBJET**

Affaire n° 2022-073

COMPTES DE GESTION 2021 DU  
COMPTABLE PUBLIC

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS  
ANNEXES DE LA VILLE  
(FOSSOYAGE ET VALORISATION  
DES EAUX TRAITEES EN SORTIE  
DE STATION D'EPURATION)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi sept juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa, Mme Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : M. Franck Jacques Antoine par M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, M. Henry Hippolyte par Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Zakaria Ali par Mme Bibi Fatima Anli 8<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Claude Adois par M. Wilfrid Cerveaux, Mme Barbara Saminadin par Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Mme Claudette Clain Maillot à 17h13 (affaire n° 2022-066).

**Départ(s) en cours de séance** : Néant.

**Absents** : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 30 mai 2022.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**COMPTES DE GESTION 2021 DU COMPTABLE PUBLIC**

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE**  
**(FOSSOYAGE ET VALORISATION DES EAUX TRAITEES EN SORTIE DE**  
**STATION D'EPURATION)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;

**Vu** la loi NOTRe, n° 2015- 991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République et ses dispositions relatives au transfert obligatoire de la compétence assainissement aux communautés d'agglomération, au 1er janvier 2020 ;

**Vu** les Comptes de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable Public ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 25 mai 2022 ;

**Vu** le rapport présenté en séance le 07 juin 2022 ;

***Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : M. Sergio Erapa),***

**DECIDE**

**Article 1 :** de constater que, pour le budget principal de la Ville et pour les budgets annexes, le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il a également procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Article 2 :** d'approuver les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2021 ;

**Article 3 :** d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

## COMPTES DE GESTION 2021 DU COMPTABLE PUBLIC

### BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE (FOSSOYAGE ET VALORISATION DES EAUX TRAITÉES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION)

Le présent rapport porte sur les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2021.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les comptes de gestion 2021, présentés par le comptable public pour le budget principal et les budgets annexes de la ville (Fossoyage et Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration).

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il a également procédé à toutes les opérations d'ordre budgétaires et non budgétaires qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Le récapitulatif des opérations d'ordre non budgétaires est joint en annexe.

Les résultats de clôture, résumés dans les tableaux ci-après, sont identiques à ceux des comptes administratifs correspondants.

En section de fonctionnement :

BUDGET	FONCTIONNEMENT		
	Résultat de l'exercice	Reprise résultat antérieur	Résultat de clôture
<b>PRINCIPAL</b>	2 293 519,78	19 575 643,84	21 869 163,62
<b>VETSSE (*)</b>		10 240,00	10 240,00
<b>FOSSOYAGE</b>	7 198,15	149 908,46	157 106,61
<b>TOTAL</b>	<b>2 300 717,93</b>	<b>19 725 552,30</b>	<b>22 026 270,23</b>

(\*) VETSSE : Service public de Valorisation des Eaux en Sortie de la Station d'Épuration

En section d'investissement :

BUDGET	INVESTISSEMENT	
	Résultat de l'exercice	Résultat intermédiaire de clôture
<b>PRINCIPAL</b>	-5 897 159,71	-1 465 517,13
<b>VETSSE</b>	-	71 343,03
<b>FOSSOYAGE</b>	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-5 897 159,71</b>	<b>-1 394 174,10</b>

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont conformes aux comptes administratifs, le conseil municipal est appelé à :

- approuver les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2021 ;
- autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

---

**Affaire suivie par la Direction des Finances**

## COMPTES DE GESTION 2021 DU COMPTABLE PUBLIC

### ANNEXE RECAPITULATIF DES OPERATIONS NON BUDGETAIRES

Budget	Objet	Observations	Type*	Compte d'origine	Compte de destination	Montant
Principal	Construction de la caserne des pompiers (annexe 2)	Suite à la clôture financière de l'opération, transfert des dépenses du chapitre 20 et des avances versées en 238 au chapitre 23 par OOB.  Puis transfert vers le compte définitif 2138 par OONB.	OOB	DEPUIS 238 Avances versées ( <i>crédit</i> )	VERS 2313 Immobilisat° en cours ( <i>débit</i> )	4 194 859,04
				DEPUIS 2033 Frais d'insertion ( <i>crédit</i> )		16 683,14
				DEPUIS 2031 Frais d'études ( <i>crédit</i> )		120 869,00
		OONB	DEPUIS 2313 ( <i>crédit</i> )	VERS 2138 Autres constructions ( <i>débit</i> )	4 332 411,18	
		OONB	DEPUIS 2138 ( <i>crédit</i> )	VERS 248 immobilisations mises en affectation ( <i>débit</i> )	4 332 411,18	

\*OOB : opération d'ordre budgétaire

\*OONB : opération d'ordre non budgétaire

Budget	Objet	Observations	Type*	Compte d'origine	Compte de destination	Montant
Principal (annexe 3)	Subvention d'équipement à la Région - Axe mixte	Lors de la subdivision du compte 280412 en 2012, dotation réalisée à tort en 2804123, au lieu du 2804122.	OONB	DEPUIS 2804123 (débit)	VERS 2804122 (crédit)	79 148,00
	Subventions d'équipement au TCO - Ecocité / Voiries	Lors de la subdivision du compte 2804151 en 2012, dotation réalisée à tort en 28041511, au lieu du 28041512.		DEPUIS 28041511 (débit)	VERS 28041512 (crédit)	3 879,00
	Subvention d'équipement à la Caisse des Ecoles - Matériel	Lors de la subdivision du compte 2804161 en 2012, dotations réalisées à tort en 28041611 en 2012 et 2013, au lieu du 28041612.		DEPUIS 28041611 (débit)	VERS 28041612 (crédit)	5 600,00
	Subvention d'équipement à EDF - Mise en souterrain de lignes Haute tension	Lors de la subdivision du compte 280417 en 2012, dotation réalisée à tort en 2804173, au lieu du 2804172.		DEPUIS 2804173 (débit)	VERS 2804172 (crédit)	96 550,00
Principal	Réimputation - Frais de réalisation de documents d'urbanisme (annexe 4)	Réimputation de dépenses imputées à tort en 2031 et 2033 vers le 202 "réalisation de documents d'urbanisme". Suite à cette régularisation, les amortissements y afférents sont réimputés au 2802.	OONB	DEPUIS 28033(débit)	VERS 2802(crédit)	3 420,82
				DEPUIS 28031 (débit)		8 776,78
Principal	Réimputation - immobilisations diverses (annexe 5)	Réimputation de dépenses imputées à tort en 21721 et 21758, vers le 2121/21578. Suite à cette régularisation d'écritures, les amortissements y afférents sont réimputés au 28121 et 281578.	OONB	DEPUIS 281721 (débit)	VERS 28121 (crédit)	440,00
				DEPUIS 281758 (débit)	VERS 281578 (crédit)	135,00

\*OOB : opération d'ordre budgétaire

\*OOB : opération d'ordre non budgétaire

**CERTIFICAT ADMINISTRATIF DE TRANSFERT**  
 N° 2021/DF/CFH/014

Pour assurer une meilleure qualité de service, le SDIS a décidé d'engager une politique de renouvellement et de création de Centres de secours sur l'ensemble du territoire, visant à mettre à disposition des équipes d'intervention des locaux compatibles avec le niveau de service exigé.

Lors de sa séance du 14/02/2001, le Conseil d'Administration du SDIS a arrêté un programme d'intervention et le principe d'une participation de la Collectivité d'implantation du nouveau Centre de secours de Le Port, à la réalisation du programme de construction à hauteur de 80% du coût HT final de l'opération.

Le Centre de secours de Le Port est implanté depuis 1999 sur une parcelle de terrain située dans la ZAC Mascareignes, rue Charles Darwin, cadastrée section BA n° 242 et n° 12, pour une surface de 7 9992 m<sup>2</sup>.

Conformément à la convention du 23/12/2008, la Commune de Le Port, propriétaire de ce foncier, a réalisé les travaux de construction du Centre de secours sur la base du programme fonctionnel défini par le SDIS. A l'issue des travaux, la mise à disposition du foncier et des futurs locaux est concédée par la Commune de Le Port au SDIS, à titre gracieux et pour une durée de 40 années, à compter du 01/12/2008 (soit jusqu'au 31/12/2048).

Les travaux de construction ont été réalisés sous convention de mandat pour la maîtrise d'ouvrage au bénéfice de la Société Publique Locale « Avenir Réunion » signée le 11/03/2014 avec avenant n°1 signé le 02/09/2014 et avenant n°2 signé le 06/04/2018.  
 Les travaux ont été réceptionnés le 19/09/2018 (cf rapport de clôture – Décembre 2021), avec levée des réserves et restitution des dernières retenues de garantie de parfait achèvement en novembre 2021.

Vu la convention établie entre le Commune de Le Port et le SDIS de La Réunion le 23/12/2008 ;  
 Vu la réception des travaux en date du 19/09/2018 ;

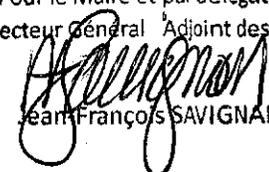
Nous soussignés, Olivier Hoarau, Maire de la Commune de Le Port, attestons qu'il convient, par OONB, de procéder au transfert (portant mise à disposition), à titre gratuit, au bénéfice du SDIS de La Réunion la construction suivante :

Désignation	Référence(s) cadastrale(s)	Superficie (m <sup>2</sup> )	Numéro Inventaire de référence	Date (référence)	Coût de construction	Compte d'origine	Compte de destination
Centre de secours	BA n°242 et n°12  sises ZAC Mascareignes, rue Charles Darwin	Construction portant : -1 436 m <sup>2</sup> de S.U. -2 525 m <sup>2</sup> de surfaces extérieures	BV-2021-248-001	-Convention du 23/12/2008 -Rapport de clôture de l'opération de décembre 2021	4 332 411,18 €	2138	248

Pour faire et valoir ce que de droit.

Fait à Le Port, le 31/12/2021  
 Le Maire  
 Olivier HOARAU

Pour le Maire et par délégation  
 Le Directeur Général Adjoint des Services

  
 Jean-François SAVIGNAN





BUDGET VILLE DE LE PORT  
EXERCICE 2021

Certificat Administratif de Réimputation n° 2021/DF/CFH/012  
amortissements relatifs aux frais d'études et d'insertion passés sur exercices antérieurs  
Réimputation des comptes 28031 et 28033 vers 2802

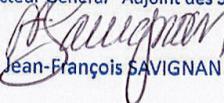
Le Maire de Le Port, soussigné, atteste qu'il convient de procéder par opération d'ordre non budgétaire (OONB) suivante à la correction suivante :  
Réimputation des amortissements passés à tort aux comptes 28031 et 28033 vers le compte 2802 pour un montant total de 12 197,60 €  
- de 28031 vers 2802 pour 8 776,78 €  
- de 28033 vers 2802 pour 3 420,82€

Libellé	Montant des amortissements constatés Corrections des écritures d'imputation		
	depuis 28033	depuis 28031	vers 2802
Amortissements des frais d'insertion presse	3 420,82		
Amortissements des frais d'études		8 776,78	
Amortissements des frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme			12 197,60
<b>TOTAL REIMPUTATION AMORTISSEMENTS RELATIFS AUX FRAIS DE REALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME</b>	<b>3 420,82</b>	<b>8 776,78</b>	<b>12 197,60</b>

Le Port, le 23 FEV 2022  
Le Maire



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des Services

  
Jean-François SAVIGNAN

Envoyé en préfecture le 17/06/2022

Reçu en préfecture le 17/06/2022

Affiché le 17/06/2022

**SLO**

ID : 974-219740073-20220607-DL\_2022\_073A-DE

ETAT DES AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'INSERTION PRESSE LIEES A LA REALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Libellé	Compte d'origine amortissements constatés	Montant Amortissements constatés au 31/12/2021	Compte de destination réimputation des amortissements constatés
Insertion - Avis au public - Enquête pour modification du PLU	28033	575,18	2802
Insertion - Avis au public - Enquête pour modification du PLU	28033	545,47	2802
Insertion - Accompagnement Grenellisation / Réalisation état initial environnement	28033	367,16	2802
Insertion - Accompagnement Grenellisation / Réalisation état initial environnement	28033	298,77	2802
Insertion - Avis au public - Enquête publique - Modification du PLU	28033	544,04	2802
Insertion - Avis au public - Enquête publique - Modification du PLU	28033	463,77	2802
Insertion - Avis au public - Approbation de la 4ème modification de PLU	28033	93,95	2802
Insertion -Avis au public - Mise à disposition Projet modification PLU N° 1	28033	192,21	2802
Insertion -Avis au public - Mise à disposition Projet modification PLU N° 1	28033	179,09	2802
Insertion - Avis au public - Modification du PLU	28033	76,73	2802
Insertion - Avis au public - Modification du PLU	28033	84,46	2802
Insertion - Avis - Réunion sur la révision du PLU	28033	0,00	2802
Insertion - Avis - Enquête Publique sur la révision du PLU	28033	0,00	2802
Insertion - Avis - Enquête Publique sur la révision du PLU	28033	0,00	2802
Insertion - Avis - Enquête Publique sur la révision du PLU	28033	0,00	2802
Insertion - Avis - Enquête Publique sur la révision du PLU	28033	0,00	2802
Insertion - Avis - Révision du PLU	28033	0,00	2802
INSERTION - AVIS - LANCEMENT DE PROCEDURE MODIFICATION PLU	28033	0,00	2802
INSERTION - AVIS - PROCEDURE DE MODIFIC DE DROIT COMMUN N°1 DU	28033	0,00	2802
INSERTION - ENQUETE PUBLIQUE SUR MODIF DE DROITCOMMUN 1 DU PLU	28033	0,00	2802
INSERTION - AVIS ENQUETE PUBLIQUE - MODIF DROIT COMMUN N°1 PLU	28033	0,00	2802
<b>AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'INSERTION PRESSE LIEES A LA REALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME</b>	<b>28033</b>	<b>3 420,82</b>	<b>2802</b>

ETAT DES AMORTISSEMENTS DES FRAIS RELATIVES AUX FRAIS D'ETUDES LIEES A LA REALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Libellé	Compte d'origine amortissements constatés	Montant Amortissements constatés au 31/12/2021	Compte de destination réimputation des amortissements constatés
Accompagnement grenellisation / réalisation - Etat initial de l'environnement - PLU	28031	8 776,78	2802
Accompagnement à la Grenellisation du PLU	28031	0,00	2802
Accompagnement à la Grenellisation du PLU	28031	0,00	2802
Accompagnement à la Grenellisation du PLU	28031	0,00	2802
Accompagnement à la Grenellisation du PLU	28031	0,00	2802
Accompagnement à la Grenellisation du PLU	28031	0,00	2802
<b>TOTAL 2 FRAIS D'ETUDES LIEES A LA REALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME</b>	<b>28031</b>	<b>8 776,78</b>	<b>2802</b>
<b>TOTAL CORRECTION ERREUR D'IMPUTATION DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>28033 &amp; 28031</b>	<b>12 197,60</b>	<b>2802</b>

Le Port, le  
Le Maire

23 FEV 2022

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des Services

*Jean-François SAVIGNAN*  
Jean-François SAVIGNAN



BUDGET VILLE DE LE PORT  
EXERCICE 2021

Certificat Administratif de Réimputation n° 2021/DF/CFH/013  
Des amortissements passés sur exercices antérieurs

Le Maire de Le Port, soussigné, atteste qu'il convient de procéder par opération d'ordre non budgétaire (OONB)  
à la correction d'erreurs d'imputation des amortissements passés :

- \* du compte 281721 vers le compte 28121 pour un montant de 440 €
- \* du compte 281758 vers le compte 281578 pour un montant de 135 €

Libellé du compte	Montant des amortissements constatés Réimputation	
	depuis 281721	vers 28121
281721 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Plantations d'arbres et d'arbustes	440,00	
28121 - Agencements et aménagements de terrain - Plantations d'arbres et d'arbustes		440,00
<b>TOTAL REIMPURATION</b>	<b>440,00</b>	<b>440,00</b>

Libellé du compte	Montant des amortissements constatés Réimputation	
	depuis 281758	vers 281578
281758 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Autres installations, matériel et outillage technique	135,00	
281578 - Installations, matériel et outillage techniques - Autre matériel et outillage de voirie		135,00
<b>TOTAL REIMPURATION</b>	<b>135,00</b>	<b>135,00</b>

Le Port, le 23 FEV 2022

Le Maire



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des Services

*Jean-François Savignan*  
Jean-François SAVIGNAN

Envoyé en préfecture le 17/06/2022  
Reçu en préfecture le 17/06/2022  
Affiché le 17/06/2022  
ID : 974-219740073-20220607-DL\_2022\_073A-DE





BUDGET VILLE DE LE PORT  
EXERCICE 2021

Certificat Administratif de Réimputation n° 2021/DF/CFH/011  
Des amortissements passés sur exercices antérieurs

Le Maire de Le Port, soussigné, atteste qu'il convient de procéder par opération d'ordre non budgétaire (OONB) à la correction d'erreurs d'imputation des amortissements passés :

- \* du compte 2804123 vers le compte 2804122 pour 79 148 €
- \* du compte 28041511 vers le compte 28041512 pour 3 879 €
- \* du compte 28041611 vers le compte 28041612 pour 5 600 €
- \* du compte 2804173 vers le compte 2804172 pour 96 550 €

Libellé du compte	Montant des amortissements constatés Réimputation	
	depuis 2804123	vers 2804122
2804123 - Subventions d'équipement versées - Régions - projets Infrastructures d'intérêt général	79 148,00	
2804122 - Subventions d'équipement versées - Régions - bâtiments et installations		79 148,00
<b>TOTAL REIMPUTATION</b>	<b>79 148,00</b>	<b>79 148,00</b>

Libellé du compte	Montant des amortissements constatés	
	depuis 28041511	vers 28041512
28041511 - Subventions d'équipement versées - GFP de rattachement - biens mobiliers, matériel et études	3 879,00	
28041512 - Subventions d'équipement versées - GFP de rattachement - bâtiments et installations		3 879,00
<b>TOTAL REIMPUTATION</b>	<b>3 879,00</b>	<b>3 879,00</b>

Libellé du compte	Montant des amortissements constatés	
	depuis 28041611	vers 28041612
28041611 - Subventions d'équipement versées - caisse des écoles - biens mobiliers, matériel et études	5 600,00	
28041612 - Subventions d'équipement versées - caisse des écoles - bâtiments et installations		5 600,00
<b>TOTAL REIMPUTATION</b>	<b>5 600,00</b>	<b>5 600,00</b>

Libellé du compte	Montant des amortissements constatés	
	depuis 2804173	vers 2804172
2804173 - Subventions d'équipement versées - autres étb publics locaux - biens mobiliers, matériel et études	96 550,00	
2804172 - Subventions d'équipement versées - autres étb publics locaux - bâtiments et installations		96 550,00
<b>TOTAL REIMPUTATION</b>	<b>96 550,00</b>	<b>96 550,00</b>

Le Port, le  
Le Maire

23 FEV 2022



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des Services

*Jean-François SAVIGNAN*  
Jean-François SAVIGNAN

Envoyé en préfecture le 17/06/2022

Reçu en préfecture le 17/06/2022

Affiché le 17/06/2022

SLOW

ID : 974-219740073-20220607-DL\_2022\_073A-DE